

SCP 315.01

Sous-commission paritaire de la compagnie aérienne SABENA.

Institution et modifications

(0)	A.R. 13.08.1975	M.B. 04.11.1975
(1)	A.R. 11.08.1983	M.B. 13.10.1983

Article 1er, point 1

Compétente pour les travailleurs en général et leurs employeurs,

et ce pour l'aviation commerciale.

Font partie de l'aviation commerciale, les compagnies aériennes et les entreprises dont l'activité principale est destinée à l'aviation commerciale et pour autant qu'une compagnie aérienne détienne une participation majoritaire dans ces entreprises.